



REGLEMENT DE PECHE

LES HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

Jusqu'au 17 octobre

Les étangs sont ouvert tous les jours SAUF LE MERCREDI
Horaires des 1/2 journées : 7h00 – 13h00 le matin et 12h30 – 19h00 l'après-midi

LA PECHE

- Les pêcheurs doivent prendre leur droit d'entrée au bar avant de s'installer autour des étangs.
- 1 seule canne par pêcheur (avec 1 seul hameçon) est autorisée.
- L'approvisionnement en truite se fait vers 9h00 et 14h00. 1,5kg de truites sont déversés par nombre de cannes comptabilisé.
- Il est possible de changer d'étang avant l'approvisionnement en truites ou bien si un seul étang est approvisionné. Les prises sont illimitées.
- Sauf indication contraire, seule la pêche à la truite et au saumon sont autorisées. Les carpes doivent impérativement être remises à l'eau.

PRATIQUES INTERDITES

- La pêche au raccroc / à la mitraille / au trident et
- Tout matériel électrique d'aide à la pêche,
- Le canotage,
- Les lancers en travers,
- L'abandon de la ligne à l'eau en cas d'absence au poste
- Les cuillers, les leurres artificiels
- L'amorçage
- Le maïs et l'asticot

COMPORTEMENT

- Les animaux domestiques sont interdits sur le site
- Chacun doit garder une attitude cordiale et conviviale avec les personnes présentes sur le site.
- Collecter ses déchets dans des sacs poubelle et les déposer dans les poubelles, mis à disposition autour du site.
- Les mégots de cigarette doivent être jeter dans les cendriers mis à disposition au bar puis dans les poubelles autour des étangs. Il ne sera pas toléré que les mégots soient jetés parterre.
- Chacun doit maîtriser ses limites. Ainsi les possibles effets liés à l'abus d'alcool sont à anticiper afin que cela n'engendre pas de comportement gênant pour l'entourage et la sécurité des autres et de soi.
- La consommation de stupéfiants est évidemment proscrite car légalement interdite.
- Ne pas laisser agoniser le poisson pêché. Il est mis dans un vivier ou bien immédiatement assommé.
- Ne pas jeter le poisson pêché. Si je n'ai pas d'ardillon à mon hameçon, je le remets à l'eau immédiatement (il n'est normalement pas blessé), ou bien je le donne à un autre pêcheur.

LES PERSONNES MAJEURES ACCOMPAGNÉES D'ENFANTS SONT RESPONSABLES DE LEUR SÉCURITÉ ET DE LEUR COMPORTEMENT

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER TOUTE PERSONNE AYANT UN COMPORTEMENT NUISIBLE À LA TRANQUILLITÉ COLLECTIVE SUR LE SITE AINSI QUE TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CE RÉGLEMENT.